



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2025

Délibération n° DEL 2025-025

Le **13/05/2025** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **06/05/2025**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 14

CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, BARBIER Claude, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BERON Alexandra, LARCHER Patrick, adjoints, VIOLLET Michèle, DE VIRY François, DUPENLOUP Nathalie, MOYNAT Raphaël, ROSAY Jacques, LEFORT Agnès

Procurations : 05

BONHOMME Samuel a donné pouvoir à CHEVALIER Laurent, VIOLLET Pierre a donné pouvoir à VIOLLET Michèle, MATTANA Alain a donné pouvoir à AMSALEM Ronan, DEMALTE Carine a donné pouvoir à MOYNAT Raphaël, BARBIER Savoya a donné pouvoir à BARBIER Claude

Absents : 10

BONHOMME Samuel, VIOLLET Pierre, MATTANA Alain, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, SECRET Michel, DE VIRY Henri, MERLOT Cédric, CHEVALIER-NEILSON Lucy

Secrétaire :

BERON Alexandra

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

Transmission à la préfecture le 26/05/2025

Publication le 28/05/2025

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET CONTRIBUTIONS - Attributions 2025 - Complément

Monsieur Ronan AMSALEM, adjoint délégué à la vie sociale, culturelle et sportive, fait part à l'assemblée, de la nécessité d'étudier les demandes de subventions formulées par les associations, pour l'année 2025.

Il rappelle que par délibération n° DEL 2025_019 du 8 avril 2025, le conseil municipal a déjà octroyé des subventions à différentes associations.

Monsieur MOYNAT demande pourquoi l'association des commerçants de Viry sollicite une subvention de 5 000 € ? Monsieur AMSALEM répond que l'association lui a communiqué son bilan d'activité 2024, et qu'elle envisage d'acquérir un chalet pour le marché de Noël et proposer davantage d'animations.

Monsieur MOYNAT trouve dommage que ces demandes soient dissociées de l'enveloppe globale votée en avril, car cela ne permet pas de connaître le montant total des subventions aux associations et de comparer avec les autres associations. Il faudrait que les associations respectent au maximum, un délai limite de demande de subvention. Monsieur AMSALEM et Madame BERON répondent qu'il est difficile de cadrer toutes les associations. L'APE a renouvelé son bureau et n'a pas remis son dossier dans les temps. Il paraît difficile de refuser une subvention sur ce seul motif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Considérant les objectifs poursuivis par les associations concernées et leur rôle actif dans l'animation locale ainsi que dans l'animation au sein des écoles ;

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide d'attribuer les subventions suivantes :

Organisme	Vote du CM
ASSOCIATIONS	
1. APE Viry	1 200,00 €
2. Association des commerçants de Viry	5 000,00 €
3. Association sportive du Collège Arthur RIMBAUD	275,00 €
TOTAL (article 65748)	6 475,00 €

Article 2 :

Dit que ces dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget principal 2025 (article 65748).

Résultat du vote :

Pour : 16 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 03 voix (LARCHER Patrick, DEMALTE Carine et MOYNAT Raphaël)
----------------	------------------	---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme
Le Maire,

La Secrétaire,
Alexandra BERON

Signé le 28/05/2025

Signé le 28/05/2025

Laurent CHEVALIER